



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des affaires
financières**

Paris, le 10 décembre 2020

**Secrétariat général
Département du contrôle interne
et des systèmes d'information financière**

DAF DCISIF
n° 2020 -0034
Affaire suivie par :
Lionel LEFEBVRE
Tél : 01 55 55 19 37
Mél : lionel.lefebvre@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

La directrice des affaires financières
responsable de la fonction financière ministérielle

à

Mesdames et Messieurs les
secrétaires généraux de région académique

Mesdames et Messieurs les
secrétaires généraux d'académie et de vice-rectorat

Objet : Contrôle interne financier – Information sur le déploiement de l'application AGIR

En ma qualité de responsable de la fonction financière ministérielle pour la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne financier, je tiens à vous informer que le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation se sont engagés sur l'acquisition et le déploiement d'une nouvelle application dénommée AGIR (Application de Gestion Interne des Risques). Cette décision s'inscrit dans un contexte d'allègement des contrôles a priori et de son corollaire, le renforcement des contrôles a posteriori, poursuivant ainsi les orientations interministérielles du contrôle interne financier et les recommandations de la Cour des comptes dans son rôle d'évaluateur.

En effet pour améliorer le dispositif de maîtrise des risques financiers, il est apparu nécessaire de pouvoir mesurer l'effectivité et l'efficacité des contrôles mis en œuvre en administration centrale et en services déconcentrés. Dans cet objectif, la Cour des comptes recommande notamment un meilleur outillage des académies en matière de guides de procédures et d'outils opérationnels de contrôle. Une action inscrite au plan d'action ministériel 2018-2020 prévoyait l'étude d'une solution de consolidation des contrôles de supervision au niveau ministériel. L'outil AGIR permettra de répondre à cette attente.

Les tableaux de bord intégrés dans l'application serviront au pilotage du contrôle interne financier aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

L'application AGIR répond à ces enjeux en poursuivant cinq objectifs majeurs :

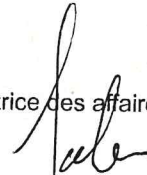
- Consolider le dispositif de contrôle interne : une même application pour la programmation, le pilotage, la formalisation et l'exploitation des contrôles de supervision a posteriori ;
- Homogénéiser le reporting des contrôles de supervision a posteriori grâce à un outil commun et standardisé ;
- Automatiser les travaux des acteurs responsables des contrôles de supervision ;
- Centraliser les constats sur une base unique, ceci permettant d'exploiter et de consolider les informations à différents niveaux ;
- Valoriser les informations relatives au contrôle interne : Assurer un pilotage stratégique des risques et enrichir la cartographie des risques résiduels.

Pour votre pleine et entière information, AGIR est une application développée par la direction générale des finances publiques (DGFIP) et une version spécifique a été créée pour les ministères intéressés. Actuellement, cette version est utilisée par le ministère des armées, le ministère de la justice et prochainement la Direction Générale de l'Aviation Civile. Cet outil est « full web » et géré par la direction générale des finances publiques qui garantit la pérennité de l'application ainsi que la sécurité des données (archivage pendant 10 ans). Elle est accessible depuis le réseau interministériel (ministère et services déconcentrés).

L'année 2021 sera consacrée à la préparation du déploiement prévu en 2022. Cette phase de pré-déploiement fera l'objet de réunions et de groupes de travail avec la DGFIP et le département du contrôle interne et des systèmes d'information financière (DCISIF). Je souhaite y associer des académies dans ce cadre mais aussi, comme évoqué au dernier comité de pilotage du contrôle interne financier, pour expertiser l'éventuelle complémentarité d'outils existants dans certaines académies avec AGIR. Le DCISIF vous sollicitera ultérieurement à cet effet et je vous remercie par avance pour votre collaboration éventuelle et vos futures contributions à cette évolution.

Mes services restent à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information.

La directrice des affaires financières



Mélanie JODER